



No de résolution
ou annotation

**PROVINCE DU QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE DUPUY
DISTRICT D'ABITIBI**

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Dupuy tenue le 8 mai 2024, à 19 h 00, au Pavillon des sports de Dupuy.

Sont présents(es), les conseillers(ères) :

Siège #1 – Ronald Lévesque
Siège #2 – Pascal Corriveau
Siège #3 – Sylvie Germain
Siège #4 – Annie St-Pierre
Siège #5 – Denise Lessard-Morin
Siège #6 – Rémi Kelley

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Alain Grégoire.

Madame Nicole Breton, directrice générale intérimaire, et madame Karolane Pronovost Paquin, greffière adjointe, assistent également à cette séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, le maire monsieur Alain Grégoire déclare la session ouverte.

085-2024

02 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01 - Ouverture de la séance

02 - Adoption de l'ordre du jour

03 - Correspondance

04 - Adoption des procès-verbaux suivants :

04.01 - Séance ordinaire du 9 avril 2024

04.02 - Séance extraordinaire du 16 avril 2024

05 - Trésorerie

05.01 - Approbation des comptes à payer pour le mois d'avril 2024 :

- Liste des comptes : **132 072,30 \$**
- Liste des salaires : **14 990,93 \$**

05.02 - Rapport des auditeurs - Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur

- Monsieur Sylvain Trudel, FCPA, FCA auditeur

06 - Administration et législation

06.01 - Adoption du Règlement numéro 252-2024 relatif aux projets particuliers de construction, modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

06.02 - Adoption du Règlement numéro 253-2024 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités



No de résolution
ou annotation

07 - Aménagement : Urbanisme et développement

70.01 - Guide de processus d'approbation et de réalisation d'un projet de développement ou de prolongation du réseau

07.02 - Achat de terrains du CN

08 - Voirie locale

08.01 - Programme d'aide à la voirie locale - PAVL

09 - Sécurité publique

09.01

10 - Loisirs et culture

10.01 - Fermeture : 6^e Avenue Est à Dupuy

11 - Résolutions diverses

11.01 - Projet PSPS - Aménagement intérieur

12 - Affaires du maire et des conseillers

13 - Période de questions

14 - Levée de la séance

SUR PROPOSITION DE madame Sylvie Germain
APPUYÉE PAR madame Denise Lessard-Morin
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

Rapport financier et rapport du vérificateur

05.02 - Rapport des auditeurs - Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur

Vu la présence de monsieur Sylvain Trudel, FCPA, FCA auditeur, de chez Trudel, Lapointe, Collard CPA Inc., les membres du conseil déplacent ce point à l'ordre du jour et invitent monsieur Trudel dès maintenant.

Monsieur Alain Grégoire, maire, souhaite la bienvenue à monsieur Trudel.

Présentations du rapport financier et du rapport du vérificateur sont faites.

Échanges et des informations sont données.

Monsieur Grégoire remercie monsieur Trudel et celui-ci quitte la séance. Il est 20 h 25.

SUR PROPOSITION DE madame Denise Lessard-Morin
APPUYÉE PAR monsieur Ronald Lévesque
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER le rapport financier et le rapport du vérificateur ci-haut mentionnés tels que présentés, comme si, ici, au long reproduits.

086-2024



No de résolution
ou annotation

03 - CORRESPONDANCE

La directrice générale intérimaire informe les membres du conseil de la correspondance reçue :

- Revenu Québec :
 - Avis de remboursement.

04 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

087-2024

04.01 - Séance ordinaire du 9 avril 2024

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 9 avril 2024 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE madame Annie St-Pierre
APPUYÉE PAR madame Denise Lessard-Morin
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 9 avril 2024, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la Municipalité.

088-2024

04.02 - Séance extraordinaire du 16 avril 2024

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du 16 avril 2024 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE madame Sylvie Germain
APPUYÉE PAR monsieur Ronald Lévesque
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du 22 janvier 2024, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la Municipalité.

05 - TRÉSORERIE

089-2024

05.01 - Approbation des comptes à payer pour le mois d'avril 2024

ATTENDU QUE la liste des dépenses autorisées et celle des salaires pour la période du 1^{er} avril au 30 avril 2024 ont été présentées aux membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE monsieur Pascal Corriveau
APPUYÉ PAR monsieur Ronald Lévesque
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les listes des comptes suivants soient acceptées :

- A) Liste des comptes au montant de **132 072,30 \$**
- B) Liste des salaires au montant de **14 990,93 \$**

QUE la liste des dépenses soit le rapport d'autorisation des dépenses.

05.02 - Rapport des auditeurs - Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur

Cette rubrique a été adoptée au début de la séance.

06 - ADMINISTRATION ET LÉGISLATION

06.01 - Règlement numéro 252-2024 relatif aux projets particuliers de construction, modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

090-2024

Dispenser la lecture du règlement numéro 252-2024

SUR PROPOSITION DE madame Sylvie Germain
APPUYÉE PAR madame Denise Lessard-Morin
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil dispensent la lecture du Règlement numéro 252-2024 intitulé « *Règlement relatif aux projets particuliers de construction, modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)* ».

091-2024

Adoption du Règlement numéro 252-2024

ATTENDU QU'un avis de motion annonçant l'adoption du présent règlement a été donné lors de la séance du 9 avril 2024;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire tenue le 9 avril 2024;

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE monsieur Ronald Lévesque
APPUYÉ PAR monsieur Pascal Corriveau
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le présent règlement soit adopté et qu'il fasse partie intégrante du livre des règlements comme si, ici, au long reproduit.

06.02 - Règlement numéro 253-2024 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités

092-2024

Dispenser la lecture du règlement numéro 253-2024

SUR PROPOSITION DE monsieur Pascal Corriveau
APPUYÉ PAR madame Denise Lessard-Morin
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil dispensent la lecture du Règlement numéro 253-2024 intitulé « *Règlement décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités* ».



No de résolution
ou annotation

093-2024

Adoption du Règlement numéro 253-2024

ATTENDU QUE la Municipalité de Dupuy est régie par les dispositions du *Code Municipal* (c. C-27.1) et la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1);

ATTENDU les dispositions des articles 244.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q. c. F-2.1) permettant aux municipalités de réglementer en matière de tarification des biens, des services et des activités de la municipalité;

ATTENDU les dispositions de l'article 962.1 du *Code Municipal* (c. C-27.1) permettent à toute municipalité de prescrire par règlement le montant des frais d'administration pour tout chèque ou de tout ordre de paiement remis à la municipalité lorsque le paiement en est refusé par le tiré;

ATTENDU QU'un avis de motion annonçant l'adoption du présent règlement a été donné lors de la séance du 16 avril 2024;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé lors de la séance du 16 avril 2024;

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE madame Sylvie Germain
APPUYÉE PAR monsieur Ronald Lévesque
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le présent règlement soit adopté et qu'il fasse partie intégrante du livre des règlements comme si, ici, au long reproduit.

07 - AMÉNAGEMENT : URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

094-2024

07.01 - Guide de processus et de réalisation d'un projet de développement ou de prolongation du réseau

Monsieur Alain Grégoire, maire, commente le *Guide de processus et de réalisation d'un projet de développement ou de prolongation du réseau*.

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE monsieur Ronald Lévesque
APPUYÉ PAR madame Annie St-Pierre
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le *Guide de processus et de réalisation d'un projet de développement ou de prolongation du réseau* soit adopté.



No de résolution
ou annotation

095-2024

07.02 - Achat de terrains du Canadien National (CN)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Dupuy désire faire l'acquisition de terrains du Canadien National (CN), soit tous les terrains localisés à l'intérieur du périmètre urbain de la Municipalité jusqu'à la Première Rue Ouest (1^{re} Rue Ouest), (annexe jointe à la présente);

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de considérer la contre-offre produite par le CN;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité ne peut être grevée d'une servitude ayant la forme d'une clôture;

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE madame Annie St-Pierre
APPUYÉE PAR madame Sylvie Germain
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise l'achat de tous les terrains localisés à l'intérieur du périmètre urbain de la Municipalité jusqu'à la Première Rue Ouest (1^{re} Rue Ouest) appartenant au CN sous réserve d'une modification concernant l'exigence relative à la clôture;

QUE le conseil autorise monsieur Alain Grégoire, maire, et madame Nicole Breton, directrice générale intérimaire, à signer toute la documentation se rapportant à l'achat desdits terrains, s'il y a lieu.

08 - VOIRIE LOCALE

096-2024

08.01 - Programme d'aide à la voirie locale - Volet entretien des routes locales (PAVL)

ATTENDU QUE le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec a versé une compensation de 178 458 \$, numéro de dossier : 2023-87085-08-0036 pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2023;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE monsieur Pascal Corriveau
APPUYÉ PAR monsieur Ronald Lévesque
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité de Dupuy informe le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec, de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet « *Entretien des routes locales* ».



No de résolution
ou annotation

09 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun sujet n'est abordé à cette rubrique.

10 - LOISIRS ET CULTURE

097-2024

10.01 - Fermeture : 6^e Avenue Est à Dupuy

SUR PROPOSITION DE monsieur Rémi Kelley
APPUYÉ PAR madame Denise Lessard-Morin
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil autorisent la fermeture de la 6^e Avenue Est, le 10 août 2024, à Dupuy pour une activité à caractère social.

11 - RÉOLUTIONS DIVERSES

098-2024

11.01 - Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer le milieu de vie (PSPS) : Aménagement intérieur

ATTENDU QUE la municipalité de Dupuy est un organisme admissible et qu'elle souhaite présenter un projet « *Services de proximité accessibles à tous* » dans le cadre de la *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie (PSPS)* de la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Abitibi-Ouest;

ATTENDU QUE ce projet est structurant et essentiel pour nos citoyens;

ATTENDU QUE ce projet contribue à l'amélioration du sentiment d'appartenance;

ATTENDU QUE ce projet est le fruit de concertation;

ATTENDU QUE ce projet permet d'améliorer la vie des citoyens et de la clientèle;

ATTENDU QU'il découlera de cet exercice des projets structurants lesquels contribueront au bien-être des citoyens et plus généralement à toute la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE madame Annie St-Pierre
APPUYÉE PAR monsieur Pascal Corriveau
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

- DE PRIORISER le projet intitulé « *Services de proximité accessibles à tous* » à titre de **priorité # 1** pour la Municipalité;
- DE DÉPOSER une demande d'aide financière au *Fonds régions et ruralité* dans le cadre de la *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie (PSPS)* de la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Abitibi-Ouest;
- D'AUTORISER madame Nicole Breton, directrice générale intérimaire, à signer la demande d'aide financière et tout document à intervenir en vertu de celle-ci.



No de résolution
ou annotation

099-2024

12 - AFFAIRES DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

Monsieur le maire, ainsi que les conseillers(ères), informent la population sur divers dossiers.

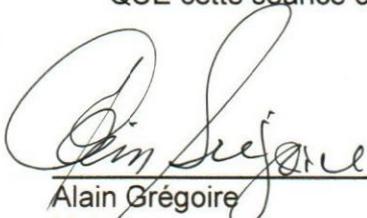
13 - PÉRIODE DE QUESTIONS

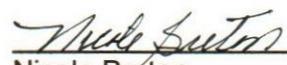
Période de questions de 21 h 00 à 22 h 00.

14 - LEVÉE ET FERMETURE DE LA SÉANCE

SUR PROPOSITION DE madame Denise Lessard-Morin
APPUYÉE PAR monsieur Pascal Corriveau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE cette séance ordinaire soit levée et fermée. Il est 22 h 00.


Alain Grégoire
Maire


Nicole Bréton
Directrice générale intérimaire

ADOPTÉ LE : 11 juin 2024

Je, Alain Grégoire, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.